



Compte Rendu

Réunion du Comité Syndical
du 03.12.2018 - 17h30

L'An Deux Mil Dix Huit, le 03 décembre, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 20/11/2018

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 42

Membres votants : 46 (42 présents + 4 procurations)

Secrétaire de séance : M. GAUTRON Philippe

1) Approbation du Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 01.10.2018

Cf. :

- Compte rendu adressé par courriel le 10/10/2018 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.

M. MASSARD relit les différentes décisions prises lors de ce Comité Syndical. Concernant les points de regroupement, en réponse aux précisions demandées, M. MASSARD indique que la Trésorière, Mme CHEMINOT, a été consultée et fait lecture de sa réponse adressée le 30/11/2018 par courriel :

« Plusieurs choses sont à prendre en compte:

Les CC ont transféré la compétence collecte et traitement des OM au SMICTOM. Le SMICTOM est constitué entre les communautés de communes désignées par les statuts. Les communes ne sont pas membres du SMICTOM.

L'aménagement de plateformes est de la compétence des communes puisque il s'agit d'aménager la voirie ou l'espace public, le SMICTOM n'a pas de compétence pour intervenir sur l'espace qui ne lui "appartient" pas.

Mais il est possible que les communes aient transféré la compétence voirie à leur CC, et donc, dans ce cas, ce sont les CC qui sont compétentes si l'aménagement intervient sur la partie de voirie mise à disposition.

Dans le cas où il n'existe pas de transfert de compétence voirie, le SMICTOM verse la participation aux CC membres, et rien ne s'oppose à ce que les CC reversent à leurs communes; il ne s'agit pas de "rembourser une dépense" mais d'attribuer une participation.

Il n'existe pas de texte de loi régissant ce type de situation, il s'agit de régler au mieux les rapports entre les collectivités en toute transparence, sur la base de conventions et de délibérations.

Pour effectuer les versements directement aux communes membres de la CCTVI, il faudra donc une délibération spécifique désignant les communes concernées et les montants attribués. »

→ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2) Tarifs 2019 pour les apports extérieurs dans les installations du SMICTOM

INCINERATION

	Pour mémoire Tarifs 2018 € HT / t	Propositions Tarifs pour l'année 2019 € HT / t (1)
Apports déchets commerciaux assimilables aux OM	113,05 € HT (+TGAP 2018 à ajouter)	115,20 € HT (+TGAP 2019 à ajouter)

(1) application hausse du marché « Exploitation de L'UVE » octobre 2016 – Octobre 2017 : + 1,90%

TRI

	Pour mémoire Tarifs 2018 € HT / t	Propositions tarifs 2019 € HT / t (1)
Emballages	290,00	301,60
Papier	83,00	86,30
Cartons	60,00	62,40

(1) application hausse 2018 – 2019 du marché «Exploitation du Centre de Tri» : + 4%

DECHETERIES

Pour mémoire - Tarifs 2018

- Maintien des tarifs antérieurs quand les tarifs "marché" sont inférieurs
- Application des tarifs "marché" quand ceux-ci sont supérieurs aux tarifs 2017
- gratuité des cartons et des ferrailles

Pour mémoire - Tarifs 2018	Gravats	Ferrailles	Cartons	Déchets verts	Tout venant	Bois	Déchets dangereux
	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / kg
Azay le Rideau	16,75			8,01	14,82	8,87	1,11
Chinon	18,26			7,11	14,32	8,73	1,11
Cinq Mars la Pile	16,75			7,88	14,74	-	1,11
L'île Bouchard	11,68			8,16	13,95	9,10	1,11
La Roche Clermault	19,34			7,47	14,32	9,10	1,11
Noyant de Touraine	12,97			9,61	15,89	9,10	1,11
Ports sur Vienne	13,24			8,75	14,50	-	1,11
Richelieu	14,58			9,37	14,23	-	1,11
Rivarennnes	16,75			8,16	14,74	-	1,11
Saché	18,26			8,73	14,65	-	1,11
Savigny en Véron	16,75			5,83	14,32	8,73	1,11

Proposition de tarifs pour 2019

- Maintien des tarifs antérieurs quand les tarifs basés sur ceux du marché d'exploitation sont inférieurs
- Application des tarifs issus du marché d'exploitation quand ceux-ci sont supérieurs aux tarifs 2018
- maintien de la gratuité pour les ferrailles et les cartons

Proposition 2019	Gravats	Ferrailles	Cartons	Déchets verts	Tout venant	Bois	Déchets dangereux
	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / m3	€ HT / kg
Azay le Rideau	17,40	0,00	0,00	8,17	15,13	8,87	1,11
Chinon	19,09	0,00	0,00	7,26	14,32	8,73	1,11
Cinq Mars la Pile	17,21	0,00	0,00	8,04	15,05	-	1,11
L'Ile Bouchard	11,68	0,00	0,00	8,32	14,25	9,10	1,11
La Roche Clermault	20,22	0,00	0,00	7,63	14,32	9,10	1,11
Noyant de Touraine	13,55	0,00	0,00	9,77	16,20	9,10	1,11
Ports sur Vienne	13,83	0,00	0,00	8,91	14,81	-	1,11
Richelieu	15,24	0,00	0,00	9,53	14,54	-	1,11
Rivarennes	16,75	0,00	0,00	8,32	15,05	-	1,11
Saché	19,09	0,00	0,00	8,73	14,96	-	1,11
Savigny en Véron	16,75	0,00	0,00	5,83	14,32	8,73	1,11

les tarifs en augmentation apparaissent en rouge

Exonérations de certains professionnels pour l'accès en déchèteries:

Le SMICTOM a accordé une exonération pour quelques associations :

- Centre Habitat Leopold Bellan - Beaumont en Véron
- Emmaüs - Chinon
- Secours Populaire – Avoine
- Association Val de Vienne (CPIE) - Seuilly
- Association Heka – Chinon
- SAVI – Pont-de-Ruan
- Caserne des Sapeurs-Pompiers de CHINON

Principales précisions – questions/réponses soulevées lors de la présentation de ce dossier

Incinération - Tri

M. P. MASSARD mentionne que les tarifs « incinération » et « tri » ne concernent plus la C.C. Loches Sud Touraine (OMr et emballages du périmètre de l'ex-SMICTOM du SUD LOCHOIS). En effet, le partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / C.C. Loches Sud Touraine prend fin au 31.12.2018.

Cette décision de la C.C. Loches Sud Touraine est liée à des raisons financières. Des discussions sont en cours avec INOVA concernant d'autres apports extérieurs. En tout état de cause, si les discussions aboutissent, le coût d'incinération sera revu à la baisse.

Une piste est également envisagée concernant le centre de tri mais à confirmer.

Déchèteries

Mme DIEU-COURREGES demande pourquoi une harmonisation des tarifs des déchèteries pour les apports des professionnels n'est pas faite à l'échelle de chaque Communauté de Communes.

Il est rappelé que les tarifs sont établis en fonctions des prix du marché d'exploitation des déchèteries, et sont différents d'une déchèterie à l'autre en raison des coûts de transport différents.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- ✚ Approuvent les propositions de tarifs 2019 susvisées pour l'incinération, le tri et les déchèteries (1 voix contre concernant les tarifs déchèteries : apports des professionnels)
- ✚ Emettent, à l'unanimité, un avis favorable pour reconduire les exonérations pour l'accès en déchèteries pour les organismes suivants :
 - Centre Habitat Leopold Bellan - Beaumont en Véron
 - Emmaüs - Chinon
 - Secours Populaire – Avoine
 - Association Val de Vienne (CPIE) - Seuilly
 - Association Heka – Chinon
 - SAVI – Pont-de-Ruan
 - Caserne des Sapeurs-Pompiers de CHINON

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 19 DEC. 2018
Délibération publiée ou notifiée le 19 DEC. 2018

3) Prolongation de l'exploitation de l'U.V.E. de St Benoit la Forêt

Suite à l'audit mené sur l'U.V.E. par le Cabinet MERLIN de mars à juin 2017, il a été déterminé l'ensemble des actions ou pistes d'optimisations à envisager, les points à surveiller et/ou à renouveler afin de pérenniser et fiabiliser le fonctionnement de l'usine dans les 5 ans à venir.

Actions et optimisations envisagées, points à surveiller et/ou à renouveler si nécessaire en fonction évolution de l'état des équipements dans les 5 ans à venir	Montant estimé en euro HT
Mesure épaisseurs chaudière	10 000 €
Remplacement du détendeur - déverseur	7 000 €
Reprise du casing en partie basse du filtre à manches	80 000 €
Renouvellement des manches	25 000 €
Reprise des gaines E/S du ventilateur de tirage	20 000 €
Remplacement de l'élévateur à pour l'évacuation des REFION (y compris éléments structurels et 2 passerelles associées)	65 000 €
Electrofiltre : Diagnostic structurel + selon diagnostic démantèlement de l'électrofiltre et adaptation des convoyeurs de récupération des REFION	150 000 €
Remplacement des analyseurs	180 000 €
TOTAL	537 000 €

S'il fallait prolonger l'exploitation de l'UVE de 5 ans au-delà de l'échéance du contrat actuel qui se termine le 31.03.2020, des travaux supplémentaires devraient également être réalisés d'ici 2025 :

Décennale pour la chaudière et des équipements associés (2023) :	200 000 €HT
Cheminée (éventuellement à envisager en fonction de son état de dégradation dans les prochaines années - garantie 10 ans 2023) :	40 000 €HT
Remplacement du canal à mâchefers :	90 000 €HT
TOTAL	330 000 €HT

Par rapport à l'ensemble des scénarios proposés par le Cabinet MERLIN, la proposition de maintenir le site actuel au-delà du 31.03 2020 permettra au SMICTOM d'avoir plus de délais pour arrêter les décisions finales quant à l'avenir de l'U.V.E.

Aussi, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer par rapport à une décision de principe quant au maintien du site actuel jusqu'en 2023 -2025.

A noter, le cas échéant, que l'ensemble des travaux susvisés sera à intégrer dans le cahier des charges pour le prochain marché d'exploitation de l'U.V.E. couvrant la période 01.04.2020 à 2023 / 2025 (échéance à définir ultérieurement).

Pour ce prochain marché d'exploitation de l'U.V.E., il sera également proposé au Comité Syndical de confier la mission « Assistance à Maître d'Ouvrage » à un bureau d'étude (consultation à lancer).

Principales précisions – questions/réponses soulevées lors de la présentation de ce dossier

Mme PAIN demande si le SMICTOM a la certitude de pouvoir conserver l'UVE jusqu'en 2025.

M. MASSARD précise que oui, car l'UVE reste aux normes. Au-delà de 2025 en revanche, de nouvelles normes actuellement en projet devraient entrer en vigueur.

Il est également demandé si tout ou partie des équipements renouvelés pourraient être récupérés et réinstallés sur une nouvelle unité. Cela ne sera techniquement pas possible car ces équipements seront dimensionnés et conçus pour l'UVE actuelle.

M. GENNETEAU souligne qu'en fait, nous n'avons pas vraiment le choix. M. MASSARD répond qu'effectivement, il n'y a pas vraiment de choix compte tenu du tonnage actuellement à traiter sur le SMICTOM ; traiter ces déchets ailleurs entraînerait des transports supplémentaires et concernant le stockage, la TGAP va augmenter de façon substantielle pour atteindre 65 € HT / t en 2025. M. MASSARD précise que la CC Loches Sud Touraine a décidé de ne plus envoyer ses OM à l'UVE pour 2019 mais compte tenu de cette hausse de la TGAP, peut-être sera-t-elle amenée à se réinterroger pour les années suivantes.

M. MAULAVE souligne que l'on ne sait donc pas si le SMICTOM fera une nouvelle UVE au-delà de 2025. M. CARLES précise qu'à ce jour, la question est plutôt de savoir si le SMICTOM pourra l'envisager. M. MASSARD précise qu'en effet, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Centre-Val de Loire actuellement en projet ne le permet pas mais que les collectivités de l'Indre & Loire essayent de faire pression pour infléchir le plan. M. CARLES ajoute que les collectivités compétentes ont été consultées sur le projet de PRPGD et que celles d'Indre & Loire ont majoritairement émis un avis défavorable. Beaucoup de collectivités de la Région ne se sont pas exprimées ce qui vaut avis favorable. Ainsi, la Région considère que les avis sont largement favorables. Le PRPGD doit encore être soumis à enquête publique. Il devrait toutefois être approuvé au 1^{er} semestre 2019. Une décision du SMICTOM quant au devenir de l'UVE au-delà de 2023/2025 serait donc possible en 2019 mais si les termes du PRPGD ne sont pas modifiés, il sera nécessaire de trouver une solution : revamping de l'UVE actuelle, valorisation énergétique sur une autre installation ou stockage avec les conséquences sur les transports et la TGAP (stockage). En tout état de cause, il sera possible d'avoir une vision plus précise avant les élections municipales de 2020.

Concernant le stockage, M. MASSARD rappelle que le site de Chanceaux-près-Loches doit fermer au plus tard fin 2023 : il n'y aura donc plus de concurrence dans le département et il est probable que le coût de traitement augmente en plus de la TGAP.

M. BRUYANT demande à quel moment le SMICTOM étendra les consignes de tri. Le SMICTOM devrait passer en extension des consignes de tri sur les plastiques en 2021 ou 2022 au plus tard. Mme DE JONCKEERE souligne toutefois que l'incidence sur le tonnage d'OM résiduelles reste modeste car cela concerne des emballages vides qui représentent du volume mais peu de poids.

M. GENNETEAU estime qu'il est donc sage de prolonger l'UVE actuelle pour se préserver d'une éventuelle nouvelle mauvaise surprise.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- + Approuvent la décision de principe quant au maintien du site actuel jusqu'en 2023 -2025 ;
- + Décident de confier à un bureau d'étude, une mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage (consultation à lancer) pour l'exploitation de l'UVE de St Benoît la Forêt à compter du 01/04/2020.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 19 DEC. 2018
Délibération publiée ou notifiée le 19 DEC. 2018

4) Analyse financière confiée à INDDIGO / ORFEOR : étude prospective

Cf. diaporama ci-joint établi par les Cabinets INDDIGO et ORFEOR

Ce diaporama est présenté et commenté lors de la séance par Mme V. MARECHAL (INDDIGO)

Principales précisions – questions/réponses soulevées lors de la présentation de ce dossier

Mme MARECHAL précise en préambule à la présentation que cette étude donne une vision du futur qui reste évolutive. L'étude repose donc sur des hypothèses et des prévisions établies en l'état actuel des événements connus.

Concernant les dépenses de fonctionnement (diapositive 5), Mme MARECHAL indique que les enjeux sont sur le compte 65 qui regroupe tous les marchés de prestations et d'exploitation du SMICTOM. Concernant les déchèteries, les dépenses devraient être plutôt autour de 2 millions d'euros. Le chiffre indiqué de 1,9 millions correspond aux prévisions du BP. Concernant les mâchefers, le montant indiqué pour 2019 est celui du nouveau marché qui démarre le 1er janvier 2019.

M. GENNETEAU demande si les montants indiqués pour l'enfouissement tiennent compte d'un arrêt de l'UVE prolongé pour réaliser les travaux nécessaires à sa prolongation. Mme DE JONCKEERE indique qu'à ce stade, il n'en a pas été tenu compte car il n'est pas certain que ces travaux nécessitent un arrêt plus long que d'habitude : il est possible que ces travaux se fassent dans le temps de l'arrêt technique annuel. Concernant l'enquête-distribution des bacs, M. GENNETEAU se demande si le montant pour 2018 n'est pas surestimé. Il indique que sur sa commune de L'île Bouchard, il n'y a que 10% environ de la population concernée par les points de regroupement dont l'enquête est faite en 2018. Mme DE JONCKEERE précise que c'est très variable d'une commune à l'autre : certaines communes n'auront que des points de regroupement et ne seront donc plus concernés par la phase de 2019. Le montant global de la prestation a été réparti de façon estimative entre 2018 et 2019 en tenant compte de ce paramètre.

Au global les dépenses augmentent de 6,4% entre 2018 et 2019.

Concernant les recettes de fonctionnement (diapositive 7), Mme MARECHAL souligne l'effet de la perte des apports de la CC loches Sud Touraine: les recettes baissent fortement en 2019 par rapport à 2018. Il est toutefois tenu compte de l'apport nouveau de déchets à l'UVE en discussion, via Inova. Pour les années suivantes une évolution des recettes (hors contributions des adhérents du SMICTOM) de l'ordre de +1% par an est prise en compte.

Concernant les contributions à l'habitant (diapositives 8 et 9), celles-ci diminuent en 2019 en raison des baisses de fréquence de ramassage sur certaines communes et donc du changement de coefficient appliqué sur ces communes.

Concernant les investissements (diapositive 11), leur programmation prévisionnelle tient compte notamment de la réalisation des travaux sur les déchèteries en 2 ans : ces travaux peuvent être plus étalés dans le temps.

NB : une erreur est relevée sur le total concernant les travaux de l'UVE : le chiffre indiqué ne tient pas compte des 336 000 € HT indiqués en 2025 pour le démantèlement de l'UVE -> le total est corrigé dans le document joint au présent compte-rendu

Concernant l'épargne nette (diapositive 12), Mme MARECHAL rappelle que cela correspond à ce qui reste disponible une fois toutes les dépenses d'exploitation effectuées. L'épargne nette doit rester positive pour équilibrer le budget. Elle peut toutefois être temporairement négative mais cela nécessite de disposer d'un fond de roulement pour pouvoir compenser. Or, il apparaît que l'épargne nette serait toujours en négatif en 2021, en raison des investissements importants envisagés, et il n'y aurait plus de fond de roulement du SMICTOM à l'horizon 2021.

En tenant compte d'une évolution de la population et d'une évolution des contributions (diapositives 15 à 17), l'épargne nette reste négative.

En conclusion, cela met en avant la nécessité d'étaler les investissements envisagés par le SMICTOM.

M. CARLES précise que cette prospective est établie avec des éléments encore incertains mais elle montre que si le SMICTOM veut réaliser les quelque 8 millions d'euros d'investissements prévus, il est nécessaire de les étaler dans le temps, notamment pour les déchèteries. Concernant celles-ci, il faut peut-être aussi revoir les travaux envisagés pour limiter les investissements. M. CARLES poursuit en soulignant que si l'excédent constitué au fil du temps a permis de ne pas augmenter les contributions à l'habitant certaines années, cela n'est plus envisageable aujourd'hui.

M. BRUYANT demande ce qu'il en serait si les habitants triaient plus et mieux. Mme DE JONCKEERE indique que cela aurait effectivement un impact positif sur les recettes mais l'effet ne sera significatif qu'avec l'extension des consignes de tri

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de cette étude prospective.

5) Questions et Informations diverses

- **Résultat de la consultation pour l'emprunt « achat des bacs »**
 - Décision prise par le Président en vertu de la délégation donnée par délibération en date du 20/02/2017 pour contracter tout emprunt dans la limite des sommes inscrites au budget
 - Nombre d'offres reçues : 7
 - L'offre du Crédit Mutuel a été retenue aux conditions suivantes :
 - ✓ Montant maximum de l'emprunt 1,13 M€
 - ✓ Taux fixe : 0,60 %
 - ✓ Durée : 5,5 ans (dont 6 mois de différé en capital)
 - ✓ Profit : amortissement constant du capital
 - ✓ Frais d'étude et enregistrement : 1000 €

- **Résultat de l'Appel d'Offres 2018.05 « MISE A DISPOSITION DE BENNES, ENLEVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MACHEFERS DE L'UVE DE ST BENOIT-LA-FORET »**

- Marché passé suite à la délibération en date du 26/03/2018
- Durée du marché : 15 mois / du 01.01.2019 au 31.04.2020
- Montant estimatif : 525 000 € HT (hors TGAP) pour la durée du marché
- Nombre d'offres reçues : 1
- Nom de l'attributaire : COVED – CHANCEAUX PRES LOCHES (37)
- Montant du marché en € HT (durée 15 mois) : 395 000,00 € HT (hors TGAP)

A noter que ce nouveau marché entraine une hausse par rapport à la situation actuelle, du fait de la fin de l'optimisation des du transport (fin du partenariat Chinonais / CC Loches Sud Touraine).


- **Distribution des bacs roulants**

M. GENNETEAU demande des précisions quant au planning de mise en place des bacs. Il est rappelé que la première phase d'enquête n'a concerné que les usagers en point de regroupement. Les bacs de regroupement seront installés en décembre. Parallèlement, les usagers concernés par les nouveaux points de présentation (changement du circuit de collecte et du lieu de présentation des déchets) seront enquêtés et dotés d'un bac en décembre également. L'opération se poursuivra ensuite sur le premier semestre 2019 pour le reste des habitants.

Le temps que les habitants reçoivent leur bac, la consigne est de continuer à déposer les déchets en sacs, soit ceux distribués via les mairies soit ceux que l'utilisateur aura acheté dans le commerce pour les secteurs qui n'en distribueront plus.

M. GENNETEAU demande également s'il est possible d'avoir un bac roulant en démonstration à la Mairie. Il est répondu que cela peut s'envisager pour les communes qui le souhaiteraient ; les modalités de dépôt en mairie seront à évoquer avec Conteneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.


Le Président,
P. MASSARD

LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 03.12.2018 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DESBLACHES Yves
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NAULET Vincent
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	MP. PLANCHON Jean Luc
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme DIEU-COURREGES Cynthia
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SCHUBNEL Jean procuration donnée à M. GUILLARD Philippe (Chinon)
CINAI (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. NOREL Gérard
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GENNETEAU Jean Marie
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme GAUTIER Carole
LANGAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme MAUNOIR Josseline
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. PINEAU Christian
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. COUINEAU Jean Claude procuration donnée à M. CARLES Jean Marie (Cinq Mars la Pile)
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DOMENGER Jean Paul
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M GAUTRON Philippe
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CAUDIU Sandrine
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PAIN Isabelle
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme MORIN Françoise
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BAZIN Gérard procuration donnée à M. DOMENGER Jean Paul (Neuil)
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. TESSIER Patrice

Mme LANDIER Jany

LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MAULAVE André
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST-EPAIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. GUERIN Jean
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard
SAZILLY (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MEUNIER Philippe
TAVANT (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
LA TOUR ST GELIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. DOLATA Bernard <i>procuration donnée à M. MASSARD Philippe (La Chapelle Aux Naux)</i>
TROGUES (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. MECHIN Laurent
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents

Assistaient également

Mme V. MARECHAL (Cabinet INDDIGO)
Mme MANSION-BERJON Perrine – DGS C.C. TVV

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme V. GUERTIN
- * Mme S. DAUCE
- * Mme S. PICARD

Absents Excusés

Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 42

Membres votants : 42 + 4 procurations

Secrétaire de séance : M. GAUTRON Philippe